

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2009

Présents : Mmes L'HERMITTE Denise – FORMENTI Jacqueline – SAUTHON Nathalie -
MM. GRIMALDI Christian– VANSCHEEUWYCK Maurice- VAQUETTE Jean– BRICET
Jean Claude – KAY Stephen – Michel FORTUNE - M. HERMET Daniel

Procuration : M. Jean Louis DALLARI à Mme Jacqueline FORMENTI

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) - Approbation du Procès Verbal de la séance du 9 mars 2009

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 9 mars 2009.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du 9 mars 2009 tel que rédigé à ce jour.

VOTE : UNANIMITE

2°) - Actualisation de l'Indemnité Maire et Adjoint

Le présent rapport a pour principal objectif d'actualiser les indemnités accordées aux Maire et Adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 578 habitants selon le recensement 2006 de l'INSEE applicable au 1^{er} janvier 2009,

et que ces éléments justifient ainsi l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par l'article précité,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ATTRIBUER, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, à compter du 1^{er} janvier 2009 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixée aux taux suivants :
 - maire : .31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- DIT QUE Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

- DIT QUE les crédits sont prévus au budget primitif 2009 Communal et seront complétés lors de la prochaine décision modificative.

M. Vaquette indique que, lorsque la Commune comptait moins de 500 habitants les indemnités des Maire et Adjoints n'étaient pas imposables mais pour des Communes de plus de 500 habitants il faudra se renseigner (voir auprès du Centre des Impôts).

VOTE : UNANIMITE

3°) - Sollicitation du Conseil Général au titre de la Dotation Petite Commune 2009

Le présent rapport a pour principal objectif de solliciter l'aide du Conseil Général du Var, dans le cadre de la Dotation aux Petites Communes pour l'année 2009.

Dans le cadre des modalités d'aides financières apportées aux Communes, le Conseil Général du Var a souhaité maintenir une intervention renforcée auprès des petites communes. Ainsi la dotation forfaitaire de 30.000 € pour les communes de moins de 1.000 habitants est maintenue.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Var l'octroi de la Dotation aux Petites Communes pour l'année 2009.

Monsieur le Maire indique que cette dotation annuelle accordée aux Communes de moins de 1.000 habitants nous fait penser qu'il est intéressant de rester à moins de 1.000 habitants. Nous avons craint qu'avec la conjoncture actuelle cette subvention pouvait sauter mais puisque cela n'est pas elle sera la bienvenue.

M. Vaquette ajoute que depuis que M. Falco a remplacé M. Arrecx au Conseil Général les subventions accordées ne tiennent pas compte des uns et des autres mais sont plutôt octroyées par ordre de grandeur. Il est nécessaire de saluer la reconduction de cette subvention.

M. le Maire indique que dans le 04 ils ne peuvent savoir à l'avance quelles subventions vont leur être données. Il y a des demandes qui sont refusées quelque fois plusieurs années de suite.

VOTE : UNANIMITE

4°) - Sollicitant le Conseil Général pour une subvention de fonctionnement pour une activité structurante, dans le cadre des contrats de pays Haut Var Verdon.

Le présent rapport a pour principal objectif de solliciter auprès du Conseil Général du Var une aide financière exceptionnelle dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

La Commune de SILLANS LA CASCADE est incluse dans le Territoire Haut Var Verdon.

Notre piscine représente un élément structurant dont l'impact dépasse le cadre de notre territoire.

L'établissement accueille les enfants de 22 Communes, de 3 collèges (Aups, Barjols, Lorgues) et 3 lycées (Lorgues, Saint Maximin et Brignoles).

Il est fréquenté par des administrés de neuf cantons du Haut Var (Rians, Tavernes, Barjols, Aups, Salernes, Cotignac, Saint Maximin, Brignoles, Lorgues).

Dans l'attente d'une prise en charge par une intercommunalité, la commune de SILLANS LA CASCADE continue à gérer seule cet établissement.

Néanmoins certaines communes et le SIVOM du Haut Var, sensibilisés par les difficultés de gestion et également par l'opportunité de maintenir ce service public et cette activité sportive et ludique, se permettent d'intervenir financièrement par des aides ponctuelles.

Au cours de l'exercice 2009, il est envisagé l'acquisition d'un Défibrillateur Automatique afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs et de renouveler une partie du matériel pédagogique et d'équipement mis à disposition.

C'est dans ce contexte de projet que nous sollicitons l'aide du Conseil Général du Var, la plus importante possible et hors contingent.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide financière la plus importante possible et hors contingent auprès du Conseil Général du Var.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette aide.

M. le Maire souligne que cette subvention annuelle de 70.000 € nous aide pour le fonctionnement en attendant que la Piscine passe dans l'intercommunalité. Nous allons acheter un défibrillateur que nous devons déjà acheter l'an passé, mais cette année nous en avons trouvé un à un prix intéressant.

M. Vaquette demande si nous envisageons une opération de secours comme nous l'avons déjà fait.

M. le Maire répond que cela pourra se faire lorsque le défibrillateur aura été livré.

VOTE : UNANIMITE

**** Monsieur Christian GRIMALDI, Maire passe la Présidence de la séance à M. Jean VAQUETTE pour la présentation des délibérations qui suivent.****

5°) - Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion Eau & Assainissement 2008

Le présent rapport a pour principal objectif d'adopter le Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 « Eau & l'Assainissement ».

Les deux documents présentent en tout points les mêmes montants, ils peuvent se résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	Montants	Recettes fonctionnement	Montants
011 - Charges à caractère général	1 468.96	70 - produits des services	62 205.66
012 - Charges de personnel et ass.	9 651.00	73 - Impôts et taxes	-
014 - Atténuation de produits	-	74 - Dotations & participations	62 999.49
65 - Autres charges de gest. Cour.	41 482.00	75 - Autres produits gest. Cour.	-
		013 - Atténuation de charges	-
66 - Charges financières	64.75	76 - produits financiers	-
67 - Charges exceptionnelles	762.25	77 - Produits exceptionnels	-
68 - Dotations aux amortissements	-	78 - Reprise sur amort et provisions	-
022 - Dépenses imprévues Fonct.	-		
023 - Virement à la sect. d'invest.		72 - Travaux en régie	
042 - Op. ordre en sections	11 105.84	042 - Op. ordre en sections	1 966.50
043 - Op. ordre intérieur de section		043 - Op. ordre intérieur de section	-
Total dépense	64 534.80	Total recette	127 171.65
Solde de l'exercice excédentaire	62 636.85	Solde de l'exercice déficitaire	
002 - Résultat reporté ou anticipé	-	002 - Résultat reporté ou anticipé	22 626.09
Total (réalisation + reports)	64 534.80	Total (réalisation + reports)	149 797.74
Solde à reporter excédentaire	85 262.94	Solde à reporter déficitaire	
Restes à Réaliser N	-	Restes à réaliser N	-
Total (cumulé + RAR)	64 534.80	Total (cumulé + RAR)	149 797.74
Résultat cumulé excédentaire	85 262.94	Résultat cumulé déficitaire	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissements	Montants	Recettes investissement	Montants
20 - Immobilisations incorporelles		13 - Subventions d'investissement	-
204 - subv. équipt versées	-	16 - Emprunts & dettes assimilées	-
21 - Immobilisations corporelles		20 - Immobilisations incorporelles	-
22 - immobilisations reçues en affec.		21 - Immobilisations corporelles	-
23 - Immobilisations en cours Opérations d'équipement (Total)	78 892.29	22 - immobilisations reçues en affec.	-
		23 - Immobilisations en cours Opérations d'équipement (Total)	-
10 - Dotations fonds divers réserves			
13 - Subventions d'investissements		10 - Dotations Fonds divers Réserves	-
16 - Remboursement d'emprunt	255.89	1068 - Dotations fonds divers réserve	-
020 - Dépenses imprévues Invest.	-	27 - Autres immos financières	-
040 - Opérations d'ordres en sectio	1 966.50	021 - Virement de la sect. Fonct.	-
041 - Opérations patrimoniales		040 - Opérations d'ordres en sections	11 105.84
		041 - Opérations patrimoniales	-
Total dépense	81 114.68	Total recette	11 105.84
Solde de l'exercice excédentaire		Solde de l'exercice déficitaire	- 70 008.84
001 - Résultat reporté ou anticipé	-	001 - Résultat reporté ou anticipé	26 702.38
Total (réalisation + reports)	81 114.68	Total (réalisation + reports)	37 808.22
Solde à reporter excédentaire		Solde à reporter déficitaire	- 43 306.46
Restes à Réaliser N	72 867.40	Restes à réaliser N	30 890.00
Total (cumulé + RAR)	153 982.08	Total (cumulé + RAR)	68 698.22
Résultat cumulé excédentaire		Résultat cumulé déficitaire	- 85 283.86

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER le Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 « Eau & l'Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

M. le Président Jean Vaquette après avoir lu la délibération explique que, par exemple pour le compte 65 dont le montant est de 41 482.00 € il représente notre participation au Syndicat des Eaux du Verdon. Il ajoute que le Service « Eaux Assainissement » ne fonctionne pas trop mal, en section exploitation le compte qui pèse est notre participation au Syndicat des Eaux mais il faut savoir qu'il a diminué de 7.000 € par rapport à 2007 ceci grâce aux opérations réfections de réseau et aux diverses fuites réparées. Il ne faut pas oublier qu'il y a en perspective la somme de 2.500.000 € qu'il nous faudra pour la station d'épuration ainsi que pour les travaux sur le réseau d'eau et le schéma directeur d'eau. Nous avons bon espoir de maintenir le cap pour obtenir une influence sur le coût de l'eau en souhaitant que d'ici 2025/2030 nous ayons enfin une station correcte et une Bresque enfin propre.

**** M. GRIMALDI, Maire, sort afin qu' il soit procédé au Vote.****

VOTE : UNANIMITE

6°) - Affectation du résultat 2008 «Eau & Assainissement»

Le présent rapport a pour principal objectif d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2007 du budget «Eau & Assainissement »

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT il convient de procéder à la reprise totale du résultat de l'exercice précédent.

Le compte administratif 2007, approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance, présente un résultat positif d'un montant de 85.262,94 euros d'une part et un besoin de financement de 43.306,46 euros, d'autre part.

Considérant les opérations adoptées au cours de l'exercice ainsi que les restes à réaliser 2007

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin

- **D'APPROUVER** la reprise et l'affectation des résultats 2007 tel que présentés sur le document joint en annexe soit 85.262,00 € au compte RI 1068.

M. Vaquette indique que l'Assemblée vient de voir le Compte Administratif et qu'il avait été demandé à M. le Percepteur la possibilité d'utiliser les 85 262.94 € qui étaient excédentaires ce qui est possible.

**** M. GRIMALDI, Maire, sort afin qu'il soit procédé au vote.****

VOTE : UNANIMITE

7°) - Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion Commune 2008

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 « Communal ».

Les deux documents présentent en tout point les mêmes montants, Ils peuvent se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes fonctionnement	Montants
011 - Charges à caractère général	356 233.03	70 - produits des services	103 978.29
012 - Charges de personnel et ass.	494 252.17	73 - Impôts et taxes	455 187.58
014 - Atténuation de produits	-	74 - Dotations & participations	270 448.25
65 - Autres charges de gest. Cour.	97 180.94	75 - Autres produits gest. Cour.	37 923.24
		013 - Atténuation de charges	38 190.32
66 - Charges financières	8 743.40	76 - produits financiers	127.59
67 - Charges exceptionnelles	965.60	77 - Produits exceptionnels	5 691.96
68 - Dotations aux amortissements	-	78 - Reprise sur amort et provisions	-
022 - Dépenses imprévues Fonct.	-		
023 - Virement à la sect. d'invest.	6 992.80	72 - Travaux en régie	
042 - Op. ordre en sections	-	042 - Op. ordre en sections	1 794.00
043 - Op. ordre intérieur de section		043 - Op. ordre intérieur de section	-
Total dépense	964 367.94	Total recette	913 341.23
Solde de l'exercice excédentaire		Solde de l'exercice déficitaire	51 026.71
002 - Résultat reporté ou anticipé	-	002 - Résultat reporté ou anticipé	41 612.62
Total (réalisation + reports)	964 367.94	Total (réalisation + reports)	954 953.85
Solde à reporter excédentaire		Solde à reporter déficitaire	9 414.09
Restes à Réaliser N	7 599.00	Restes à réaliser N	100 911.00
Total (cumulé + RAR)	971 966.94	Total (cumulé + RAR)	1 055 864.85
Résultat cumulé excédentaire	83 897.91	Résultat cumulé déficitaire	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses investissements	Montants	Recettes investissement	Montants
20 - Immobilisations incorporelles	-	13 - Subventions d'investissement	80 129.39
204 - subv. équipt versées	-	16 - Emprunts & dettes assimilées	80 000.00
21 - Immobilisations corporelles	845.45	20 - Immobilisations incorporelles	-
22 - immobilisations reçues en affe	-	21 - Immobilisations corporelles	-
23 - Immobilisations en cours Opérations d'équipement (Total)	124 678.05	22 - immobilisations reçues en affec.	-
		23 - Immobilisations en cours Opérations d'équipement (Total)	-
10 - Dotations fonds divers réserves	-	16 - Emprunts & dettes assimilées	227.96
13 - Subventions d'investissement	-	10 - Dotations Fonds divers Réserves	46 442.46
16 - Remboursement d'emprunt	18 429.00	1068 - Dotations fonds divers réserve	100 654.00
020 - Dépenses imprévues Invest.	-	27 - Autres immos financières	1 938.54
040 - Opérations d'ordres en sectio	1 794.00	021 - Virement de la sect. Fonct.	-
041 - Opérations patrimoniales		040 - Opérations d'ordres en sections	6 992.80
		041 - Opérations patrimoniales	-
Total dépense	145 746.50	Total recette	316 385.15
Solde de l'exercice excédentaire	170 638.65	Solde de l'exercice déficitaire	
001 - Résultat reporté ou anticipé	-	001 - Résultat reporté ou anticipé	184 692.15
Total (réalisation + reports)	145 746.50	Total (réalisation + reports)	501 077.30
Solde à reporter excédentaire	355 330.80	Solde à reporter déficitaire	
Restes à Réaliser N	295 755.00	Restes à réaliser N	102 777.00
Total (cumulé + RAR)	441 501.50	Total (cumulé + RAR)	603 854.30
Résultat cumulé excédentaire	162 352.80	Résultat cumulé déficitaire	

Il est proposé à l'assemblée délibérante

- D'APPROUVER le Compte Administratif et Compte de Gestion 2008 « Communal » tel que présenté ci-dessus.

M. Vaquette souligne que les comptes administratifs et de gestion sont les reflets de l'année 2008. Les Investissements en cours d'achèvement sont : notre Eglise ainsi que la signalétique. Là aussi nous avons demandé d'utiliser le compte de résultat à M. le Percepteur.

**** M. GRIMALDI, Maire, sort afin qu' il soit procédé au Vote.****

VOTE : UNANIMITE

8°) - Affectation du résultat Commune 2008

Le présent rapport a pour principal objectif d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2008 du budget «Communal »

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT il convient de procéder à la reprise totale du résultat de l'exercice précédent.

Le compte administratif 2008, approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance, présente un résultat négatif d'un montant de -9.414,09 euros d'une part et un solde d'exécution d'investissement de 355.330,80 euros, d'autre part.

La section de fonctionnement présente un solde de restes à réaliser excédentaire de 93.312,00 euros.

La section d'investissement présente un solde de restes à réaliser déficitaire de 192.978,00 euros.

Considérant les résultats de l'exercice et les restes à réaliser 2008

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE REPORTER** en fonctionnement le déficit de 9.414,09 euros tel que présenté sur le document joint en annexe

**** M. GRIMALDI, Maire, sort afin qu'il soit procédé au vote.****

VOTE : UNANIMITE

**** M. VAQUETTE rend la Présidence à M. GRIMALDI, Maire.****

9°) - Mise à disposition partielle d'un agent auprès du SIVOM du Haut Var

Le présent rapport a pour principal objectif la mise en place d'une convention afin de mettre à disposition d'u SIVOM du Haut Var, un agent de la commune.

Par convention les communes de COTIGNAC et SILLANS la CASCADE se sont associées dans le fonctionnement d'une déchetterie. Dans le cadre de cette convention, la Commune met à fournir un agent à hauteur de 12 heures hebdomadaire.

Le SIVOM du Haut Var a compétence pour gérer cette déchetterie et propose la mise à disposition de notre agent pour l'exercice 2009 et renouvelable par reconduction expresse.

Cette mise à disposition est réalisée pour un volume hebdomadaire de 12 heures.

L'agent concerné a répondu favorablement à la demande, la Commission Administrative placée auprès du Centre de Gestion de la FPT du Var sera saisie.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir la Commission Administrative Paritaire compétente dans le cadre de cette convention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.
- DE RENDRE compte annuellement de l'exécution de cette mise à disposition

M. Vaquette souligne que le Sivom du Haut Var a compétence pour gérer la déchetterie. Nous avons conclu un accord avec Cotignac et, actuellement le Sivom nous propose un remboursement. Nous récupérerons ainsi 12 H hebdomadaires. De ce fait, nous pourrions dire qu'une partie du salaire de cet agent étant payée par le Conseil Général, une autre partie sera payée par le Sivom, c'est un agent qui, pratiquement ne nous coûtera rien. Il faut savoir, par ailleurs qu'Aups et Tourtour ainsi que, peut-être Salernes, se mettent ensemble pour une déchetterie et le Sivom remboursera les salaires des agents.

M. Hermet demande si la gestion des déchets et le tri sélectif relève de la compétence du Sivom.

M. Vaquette répond que oui. Il ajoute qu'à la dernière réunion du Sivom il a été évoqué le problème du tri sélectif. Actuellement ce sont des entreprises privées qui s'en chargent, d'une part elles ne sont pas proches ensuite elles ne se déplacent que lorsque cela les arrange. Une visite des élus du Sivom au centre de tri qui est situé au Muy est envisagée. C'est un réel problème car le coût de ces entreprises est très élevé.

M. Hermet demande dans quelles mesures les Communes interviennent auprès des prestataires de service.

M. Vaquette répond qu'il est fait pression mais sans trop de résultats.

VOTE : UNANIMITE

10°) - Modification de la période des conventions de mise à disposition du domaine public

Le présent rapport a pour principal objectif la modification de la période de mise à disposition du domaine public pour les terrasses.

En effet, la période touristique commençant avec les vacances de Pâques, il y a lieu pour les commerçants signataires de la convention de les autoriser à mettre en place les terrasses à compter du 1^{er} avril au lieu du 1^{er} mai.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les conventions

M. le Maire dit que pour déterminer la date on s'est calé sur les horaires d'été soit du 1^{er} Avril au 31 Octobre. Il ajoute qu'il faut indiquer : « commerçants signataires de la convention » ce qui n'était pas indiqué dans le projet de délibération.

Mme L'Hermitte dit qu'il est tout à fait normal que la Commune aide les commerçants, en cela elle est bien d'accord mais il faut aussi que les commerçants respectent les limites pour le passage des gens du village.

M. le Maire dit qu'il faudra matérialiser la rue.

Mme L'Hermitte répond que la première vocation de la rue est de laisser le passage et de respecter les piétons.

M. le Maire répond qu'il est entièrement d'accord.

VOTE : UNANIMITE

11°) - Adoption nouveaux statuts du SYMIELCVAR

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SYMIELCVAR a délibéré favorablement le 27 janvier 2009 pour la modification des statuts du Syndicat Départemental.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement à la loi N° 2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces modifications. Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'ACCEPTER** les nouveaux statuts du SYMIELCVAR
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

M. le Maire dit qu'il s'agit d'une suite au vote de la dernière fois.

M. Vaquette ajoute que le législateur devrait se moderniser car il y a 100 Communes adhérentes, il y a un Conseil d'Administration et chaque fois qu'il y a un changement de statut il faut que toutes les Communes votent même si les représentants des Communes ont été favorables il faut revoter ce qui est un peu aberrant.

VOTE : UNANIMITE

12 °) - Autorisation de se faire représenter par la commune de MOISSAC à la Mission Locale

Le présent rapport a pour principal objectif la désignation de la commune de MOISSAC afin de représenter les intérêts de la commune de SILLANS LA CASCADE au sein du GIP Mission Locale Ouest Haut Var.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2009, la commune de MOISSAC a proposé sa candidature pour représenter les communes du Haut Var au sein du GIP Mission Locale.

Nous devons prendre une délibération qui mandate la commune MOISSAC pour nous représenter.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE MANDATER** la commune de Moissac pour représenter les intérêts de notre commune au sein du GIP

M. Fortuné indique qu'il ne votera pas cette délibération car en Avril 2008, à la demande de M. le Maire il s'est proposé comme candidat au GIP. Il a assisté à une réunion au cours de laquelle le vote n'a pas pu avoir lieu car des membres étaient absents. Une autre réunion était prévue en Septembre mais depuis il n'a reçu aucune convocation et il apprend avec cette délibération que c'est la Commune de MOISSAC qui sera chargée de nous représenter.

VOTE : POUR : 10 - CONTRE : 1 (M. FORTUNE)

**Fait à SILLANS LA CASCADE,
Le 21 Avril 2009**

La Secrétaire : Jacqueline FORMENTI